

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement  
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

.....23.....

Conseillers en  
fonction :

.....23.....

Conseillers  
présents :

.....19.....

+ 4 procurations de vote

Séance ordinaire du 5 décembre 2023

Sous la présidence de David GAENG, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

**Point 12 : Création et balisage d'un sentier pédestre par le Club Vosgien**

Par courrier du 9 novembre 2023, le Club Vosgien demande l'autorisation à la commune de Lampertheim de baliser (autocollant – flèche directionnelle) un sentier pédestre de 10,53 km passant par Mundolsheim, Niederhausbergen et Lampertheim (balisage anneau bleu indiqué sur le plan ci-annexé).

Ce parcours intercommunal ainsi que deux autres itinéraires pédestres ont été sollicités par la commune de Mundolsheim auprès du Club Vosgien qui en assurerait le balisage et la pérennité (entretien, vandalisme, etc).

Après consultation et confirmation par le géomètre en charge de l'actuel aménagement foncier que les chemins concernés par le parcours intercommunal passant par Lampertheim seront bien maintenus après la réalisation des travaux de remembrement, Mme le Maire propose d'autoriser le Club Vosgien à baliser le sentier pédestre passant sur le ban de Lampertheim.

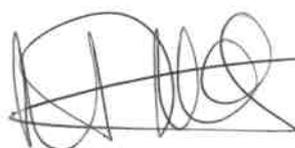
Vu l'avis favorable des commissions réunies - Commission Cadre de vie – Economie – Enfance jeunesse – du 28 novembre 2023,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Club Vosgien à baliser le sentier pédestre passant par la commune de Lampertheim.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme.  
Lampertheim, 5 décembre 2023



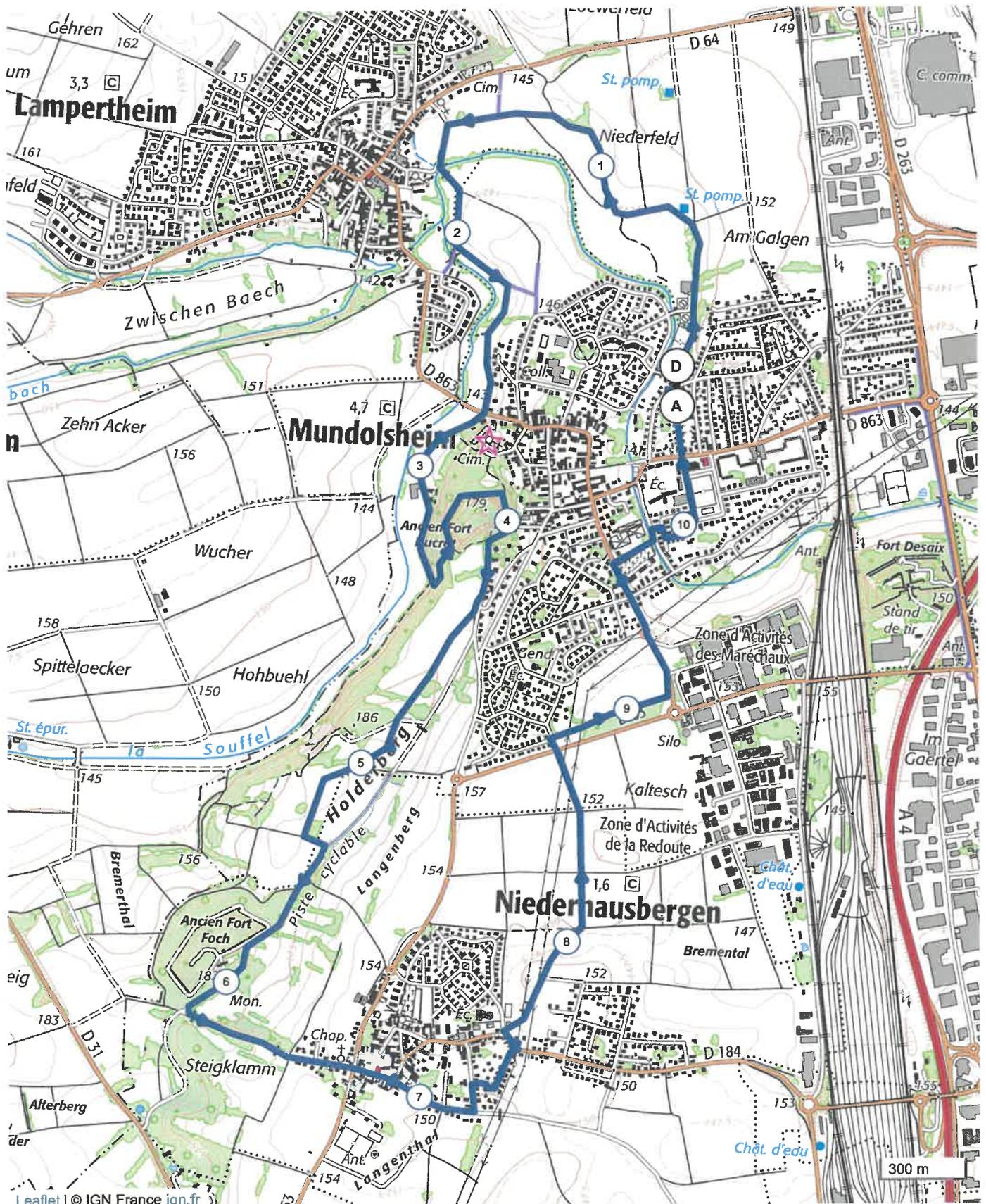
Le secrétaire  
Nathalie TROG



Le Maire  
Murielle FABRE



# 10572958 | Randonnée pédestre | Le Grand Tour  
Mundolsheim -> Mundolsheim  
10.53 km 62 m 62 m 137 m 183 m



Leaflet | © IGN France ign.fr

Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veuillez à respecter les propriétés et chemins privés et assurez-vous de la praticabilité du parcours.

© 2021 Openrunner